
DJIB- AUDASS S.A.R.L
DJIBOUTI TELECOM
RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
DELEGUE

(Exercice clos le 31 décembre 2006)

DEFINITIF

**RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX
COMPTES DELEGUE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DELEGUE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

Monsieur le Trésorier Payeur National,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes délégué qui nous a été confiée, nous avons procédé à l'examen des états financiers de DJIBOUTI TELECOM pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la direction de DJIBOUTI TELECOM et font apparaître des fonds propres de Fdj 9.602.214.495, incluant un résultat bénéficiaire de Fdj 709.743.510. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

2. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'audit. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages les éléments probants justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion :

CONCLUSION DE NOS TRAVAUX

3 Immobilisations Corporelles

Nos contrôles sur les immobilisations ont révélé la non tenue d'un fichier global des immobilisations de la société. Egalement, les immobilisations ne sont pas codifiées de manière à pouvoir les localiser géographiquement.

Le principal risque potentiel lié à l'absence d'un fichier des immobilisations est la perte de maîtrise partielle ou totale par DJIBOUTI TELECOM sur son patrimoine immobilisé.

Les cessions d'immobilisation ne sont pas suffisamment justifiées, il n'existe pas de procédures formelles de sortie d'actif à Djibouti Télécom.

4 Immobilisations financières

- Nous n'avions pas disposé de tous les éléments pour mieux apprécier le degré de recouvrement de tous les prêts. Néanmoins nous proposons de constituer une provision à hauteur de 100% pour le prêt de la SID ainsi que les participations de RASCOM ; d'annuler le prêt de la BDD et corrélativement la provision de ce prêt.

5 Stock

Nous n'avons pas pris part à l'inventaire des stocks compte tenu du fait que notre nomination en qualité de commissaire aux comptes délégué est intervenue en 2007.

Le solde de la rubrique « Stock » n'est pas suffisamment justifié :

DJIBOUTI TELECOM n'utilise pas un logiciel de gestion de stock, le fichier Informatique tenue sur Excel ne nous a pas été fourni.

Aucune comparaison entre le stock physique à l'inventaire et le stock théorique n'a été effectuée pour déterminer les éventuels écarts.

Les articles en stock sont mal référencés, certaines sorties de stock ne correspondent pas au bon de sorti établi par la direction.

6 Créances

Les prises en charge des frais médicaux ne sont pas remboursées par les salariés. Parmi les items sélectionnés, seul un salarié a honoré son échéance, l'ensemble de ces frais ont été imputées en charges exceptionnelles.

La provision sur les créances clients n'est pas constatée conformément à l'ancienneté des créances.

7 Capitaux propres

La Direction de Djibouti Télécom a procédé à une distribution d'acomptes sur bénéfice d'un montant de 544 Millions de DJF au profit de l'Etat au cours de l'exercice 2006 sans l'avis préalable du conseil d'administration.

8 Provisions

Les provisions pour litiges correspondent à des procès en instance de jugement du tribunal. Seul le litige avec GLOBUSNET qui a fait l'objet d'une provision de 106.632.600 FDJ reste en suspens. Nous recommandons l'annulation de cette provision.

9 Dettes financières

L'emprunt d'une valeur de 18.290.000 USD contracté en 2006 auprès de China Development Bank peut être tiré uniquement sur simple signature du Directeur général sans co-signature.

10 Dettes Circulantes

Des avances sur commandes litigieuses ont été faites en 2004 à des fournisseurs pour DJF 104 856 167. Cette somme est actuellement en moins dans le compte fournisseurs.

Aucune provision n'a été constatée alors que le recouvrement de ces avances est plus que compromis.

OPINION

Sous réserve des corrections des points 3 à 10 ci-dessus, nous certifions que les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du résultat de DJIBOUTI TELECOM au 31 décembre 2006.

Djibouti, le 26 février 2008

DJIB AUDASS

Représentée par :

Ismaël SAID BOUH

Associé – Gérant

DJIB – AUDASS SARL